

PROJET DE LOI

adopté

le 5 février 2013

N° 84  
**S É N A T**

SESSION ORDINAIRE DE 2012-2013

---

---

## PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et l'Agence spatiale européenne relatif au Centre spatial guyanais et aux prestations associées.*

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :*

---

**Voir les numéros :**

**Sénat : 451 rect.** (2011-2012), **308** et **309** (2012-2013).

### **Article unique**

Est autorisée l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et l'Agence spatiale européenne relatif au Centre spatial guyanais et aux prestations associées (ensemble deux annexes), signé à Paris le 18 décembre 2008, et dont le texte est annexé à la présente loi<sup>(1)</sup>.

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 5 février 2013.*

*Le Président,*

*Signé : Jean-Pierre BEL*

---

<sup>(1)</sup> *Nota* : voir le document annexé au n° 451 rectifié (2011-2012), Sénat.